Image not found or type unknown

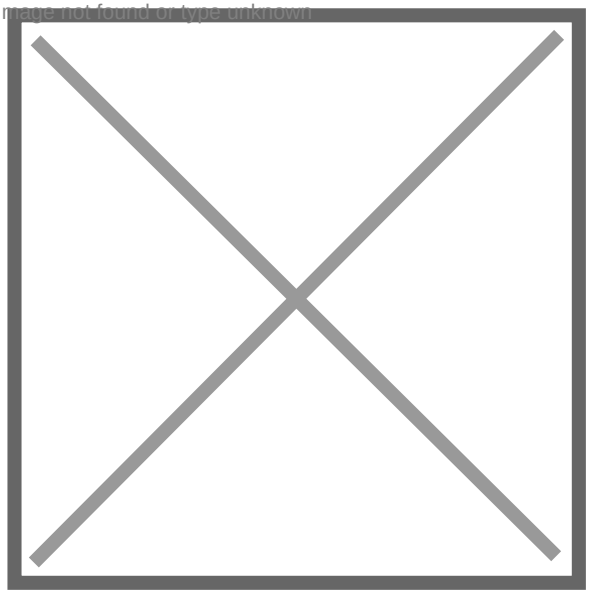

Intrum justicia et maison et confort

Par **ben mohammed**, le **01/12/2010** à **13:39**

Bonjour,
j'ai reçu il y a quelque jours une lettre d'intrum justicia m'informant que selon un texte de loi, la cour de cassation a decider que le destinataire, meme si il a dejà payé les frais de livraison à maison et confort ,devait payé de nouveau des frais de livraion à la sernam(voiturier en question qui n'a pas été payé par maison et confort pour la livraison de ma table).hier, j'ai reçu de nouveau un courier de cette société de recouvrement qui stipule que si je ne regle pas dans les 4 jours je serai poursuivi en justice???d'après mes recherches maison et confort est en liquidation judiciaire et de ce fait la sernam fait appel à cette société pour que ce dernier soit payé pour le service rendu.comme maison et confort ne regle pas la sernam se retourne sur le destinataire,meme si il a dejà payé les frais de livraison à maison et confort.De plus la somme squi m'est reclamé ne correspond pas du tout au frais de livraison putot au prix de ma table.que faire????

Par **mimi493**, le **01/12/2010** à **14:15**

Ils ont raison sur le principe.
MAIS le transporteur n'a qu'un an après la livraison pour agir.
Quand a eu lieu la livraison ?

Souvent, les sociétés de recouvrement sont menaçantes parce que la prescription est passée ...

Par **ben mohammed**, le **01/12/2010** à **14:31**

J ai acheté ma table cette année.je ne comprends pourquoi nous pouvon s encore acheter du mobilier sur leur site malgré le recouvrement???j'aimerai savoir si la sernam malgré le fait de ne pas etre payé par cette société, est ce qu'il continu de livrer pour eux tout en faisant appel, d'un autre coté, à intrum pour recuperer les frais de livraison auprès des destinataires qui ont dejà reglé ces frais auprès de maison et confort ????merci pour votre aide

Par **mimi493**, le **01/12/2010** à **15:26**

Faites patienter la société de recouvrement. Supportez leurs appels en promettant toujours de payer. Le but étant d'arriver à la prescription

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés